



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	24

*Date de la convocation***23 janvier 2025***Date d'affichage de la délibération***Adoptée à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**Séance du 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à dix- huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Patrick AJAS ; Mme Francia ROSAMONT ; Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Christiane TREIL-ALBON par Mme Anny GENIPA
Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT
M. Richard PROMENEUR par M. Christian CITADELLE

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Lucien BEAUZOR ; M. Yvon COMBES ; Mme Annick ABELA Mme Edwige BEMATOL ; M. Benjamin GRACCHUS ; M. Bruno REMI ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/01/03**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCI IG ET LA VILLE
DE LAMENTIN**

Dans le cadre de son engagement pour le développement économique local, la Ville de Lamentin souhaite formaliser une collaboration stratégique avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Îles de Guadeloupe (CCI IG). Cette initiative s'inscrit pleinement dans les objectifs du programme "Petites Villes de Demain", qui vise à renforcer l'attractivité du territoire, soutenir les entrepreneurs et favoriser les initiatives économiques innovantes.

LES OBJECTIFS :

- Accompagner les entreprises locales à toutes les étapes de leur développement



- Favoriser l'émergence de projets structurants pour le territoire
- Renforcer l'écosystème entrepreneurial à travers des actions de formation et de sensibilisation
- Promouvoir une économie durable et inclusive

LES ACTIONS PRINCIPALES :

1. Développement économique :

Organisation d'ateliers, de formations et de réunions d'information en partenariat avec la CCI IG.

2. Animation économique :

Soutien à des événements phares comme le Festi' Marché, incluant un appui technique et promotionnel.

3. Aménagement du territoire :

Contributions techniques pour des projets structurants dans la zone de la baie de Blachon et la zone de Jaula.

4. Partage de données :

Collaboration pour la mise à jour du fichier consulaire et l'échange de données économiques.

BUDGET ET FINANCEMENT :

Les actions décrites dans la convention pourront faire l'objet d'un financement mixte (Ville, CCI IG, autres partenaires publics ou privés). Les modalités seront précisées pour chaque action mise en œuvre.

Le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Lamentin et la CCI IG

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la participation de la commune au programme « Petites Villes de demain » ;

Considérant la volonté de contribuer à la dynamisation du bourg de la ville de Lamentin,

Considérant la volonté de mettre en place une politique d'animation économique sur le territoire

DECIDE



ARTICLE 1 : D'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Lamentin et la CCI
IG

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE

